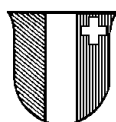


# LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 16, du 19 avril 2024

Non soumis au référendum



**Décret  
concernant la recevabilité matérielle  
de l'initiative constitutionnelle populaire cantonale  
« Primes maladie : stop à la hausse ! »**

---

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,*

vu les articles 100 et 102 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst.NE), du 24 septembre 2000 ;

vu l'article 107 de la loi sur les droits politiques (LDP), du 17 octobre 1984 ;

sur la proposition du Conseil d'État, du 14 février 2024,

*décète :*

**Article unique** L'initiative constitutionnelle populaire cantonale « Primes maladie : stop à la hausse ! », conçue sous la forme d'un projet rédigé, est déclarée recevable.

Neuchâtel, le 26 mars 2024

Au nom du Grand Conseil :

*La présidente,*  
M. DOCOURT

*Le secrétaire général,*  
M. LAVOYER-BOULIANNE